

**N° D'ORDRE : 2017-41**

## **MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER** **E X T R A I T**

### **DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 29*

*Présents : 24*

*Pouvoirs : 5*

*Excusés : 0*

*Absents : 0*

*Qui ont pris part*

*à la délibération : 29*

*Date de convocation : 27 février 2017*

#### SEANCE DU 06 MARS

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – M. HOEHN Gérard – MME ROURE Simonne – M. MARIN Michel – M. BLANC Romain (arrivé à 19H20) – M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean – M. BOUVIER Rémy – M. VENTRE Jean-Claude – MME DEMIERRE Colette – MME ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – MME ESPOSITO Annie – MME BALS Fabienne – MME PICHARD Laure – MME MATHIVET Séverine – MME LABROUSSE Sylvie – M. GRAZIANI Frédéric – MME ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – MME LEVY Severyn – M. POUMAROUX Jean.

Pouvoirs : MME MONTAGNE Françoise à M. Le Maire – MME GIOVANNELLI Marie-France à M. BALLESTER Alain – MME DEFAUX Catherine à M. HOEHN Gérard - M. CHAMBELLAND Michel à MME ROURE Simonne – M. CORNU François à M. COIFFIER Bruno.

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

#### **18 - AVENANT N° 1 AU MAPA 2015-15C LOT N°2 (ETANCHEITE) - CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE**

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du marché 2015-15C lot n°2 (étanchéité) relatif à la construction du restaurant scolaire.

Monsieur le Maire explique que cet avenant concerne le lot n°2 étanchéité attribué à la société ALPHA SERVICES - 117 traverse de la Montre 13011 MARSEILLE.

Cet avenant est relatif à des modifications de prestation. Il comporte des plus-values liées à un abaissement partiel de la toiture (+ 2 012.42 € H.T.).

Cet avenant comporte aussi des moins-values avec la suppression des travaux d'étanchéité des murs enterrés (- 8 849.30 € HT).

Le montant total de l'avenant s'élève donc à la somme de - 6 836,89 € HT.

Ainsi, après avoir donné toutes les précisions utiles, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de l'autoriser à signer l'avenant n°1 du lot n°2 du marché 2015-15 relatif à la construction d'un restaurant scolaire.

Le Conseil délibérant :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code des Collectivités Territoriales ainsi que le Code des Communes ;
- VU le Code des marchés publics ;

**DECIDE A L'UNANIMITÉ**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au MAPA 2015-15C lot n°2 (étanchéité) -relatif à la construction d'un restaurant scolaire.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 07 Mars 2017, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,  
Gilles VINCENT